

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	13
En Exercice :	13
Présents :	10
Votants :	13

Objet : Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

L'an Deux Mil Vingt et Deux
Le vingt janvier à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune
de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur
Jean-Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 12/01/2022

PRESENTS : Mesdames PAJAUD, ALAMINOS,
CARLES, CHEFTEL, GROS
Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT, GARCIA,
MAURETTE

ABSENTS EXCUSES : M. CONCATO, M. GALEA,
M. RADJA

PROCURATIONS : M. CONCATO a donné
procuration à M. DUFOUR, M. GALEA a donné
procuration à M. GARAUD, M. RADJA a donné
procuration à M. PELFORT

Madame Dominique ALAMINOS a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont
créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Compte tenu de la nécessité d'assurer des fonctions de gestion comptable et financière, et de
gestion des ressources humaines pour le bon fonctionnement des services, il convient de
créer un emploi de secrétaire de mairie à temps complet pour assurer ces fonctions.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière
administrative au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- DE CRÉER un emploi permanent de secrétaire de mairie, au grade de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- D'AUTORISE le Maire à signer et engager toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette création d'emploi ;
- D'INSCRIRE au budget, et les suivants, les crédits correspondants.

Délibération certifiée exécutoire
Compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture
Le 27/01/2022
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 20/01/2022
Le Maire, JC GARAUD



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>